

Assemblée Générale 2016 d'Essilor

- Ensemble des résolutions adoptées
- Dividende à 1,11 € par action, versé en espèces ou en actions
- Henrietta H. Fore et Annette Messemer nommées administratrices indépendantes
- Renforcement de la féminisation et de l'internationalisation du Conseil d'Administration

(Charenton-le-Pont, France, le 11 mai 2016) – L'Assemblée générale mixte d'Essilor International s'est tenue aujourd'hui à la Maison de la Mutualité à Paris, sous la présidence d'Hubert Sagnières, Président-Directeur Général du groupe.

Les actionnaires d'Essilor ont approuvé l'ensemble des résolutions proposées, dont la distribution d'un dividende de 1,11 € par action au titre de l'exercice 2015, qui sera payé, selon le choix de chaque actionnaire, soit en espèces, soit en actions, à compter du 8 juin 2016 (*voir détails en page suivante*).

◆◆◆◆ ◆◆◆◆◆ ◆◆◆◆

L'Assemblée générale a également voté la nomination de deux nouvelles administratrices indépendantes, Henrietta H. Fore et Annette Messemer, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le Conseil d'Administration d'Essilor International comprend désormais 14 membres représentant 5 nationalités (allemande, américaine, canadienne, chinoise, et française).

Madame Henrietta H. Fore, de nationalité américaine, apportera au groupe Essilor l'expérience qu'elle a acquise en tant que dirigeante dans les secteurs privé et public. Madame Fore a été la première femme administratrice de l'USAID, Agence Américaine pour le Développement International et la première femme co-Présidente de l'Asia Society. Elle est Présidente-Directrice Générale de la société Holsman International (Etats-Unis).

Madame Annette Messemer, de nationalité allemande, est Directrice de la division "Corporates & Markets" de la Commerzbank AG (Allemagne). Elle fera bénéficier le groupe d'une vaste expertise en matière stratégique et financière, fruit des fonctions qu'elle a exercées au sein d'établissements financiers de renommée internationale.

L'Assemblée générale a également voté le renouvellement pour 3 ans du mandat de **Madame Maureen Cavanagh** (Présidente du Vision Impact Institute) et a ratifié la nomination de **Madame Juliette Favre** (Présidente de Valoptec Association), toutes deux représentantes des actionnaires salariés du groupe Essilor.

◆◆◆◆ ◆◆◆◆◆ ◆◆◆◆

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale d'Essilor International a décidé de proposer aux actionnaires une option de paiement du dividende en actions. Le prix des actions nouvellement émises pour le paiement du dividende est fixé à 100,08 € par action.

- Ce prix correspond à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché de Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires, diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.
- Le paiement du dividende en actions est susceptible de concerner au maximum 2 369 038 actions au total, soit 1,09 % du capital de la société.
- La date d'arrêt des positions est fixée au lundi 16 mai 2016, et la date de détachement du dividende au mardi 17 mai 2016.

Les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en actions du mardi 17 mai 2016 au lundi 30 mai 2016 inclus. Les actionnaires recevront les informations nécessaires de la part de leur intermédiaire financier. Les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option au plus tard le 30 mai 2016 (inclus) percevront le dividende intégralement en numéraire.

- Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2016 et seront entièrement assimilées aux actions ordinaires déjà émises composant le capital social de la société
- Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soule en espèces.

La mise en paiement du dividende en numéraire ou la livraison des actions nouvelles sur exercice de l'option interviendra à partir du mercredi 8 juin 2016.

Les actionnaires pourront se connecter sur essilor.com pour de plus amples informations et pour accéder à un outil de simulation.

CALENDRIER

- **Date d'arrêt des positions** (*record date*)¹ :
 - 16 mai 2016 pour le paiement du dividende en actions ;
 - 16 mai 2016 pour le paiement du dividende en espèces.
 - ▶ Le dividende est mis en paiement sur la base des avoirs détenus au 16 mai 2016.
- **Date de détachement** (*ex date*)² : 17 mai 2016
- **Délai pour exercer l'option** : du 17 mai 2016 au 30 mai 2016 inclus
- **Date de paiement** : 8 juin 2016

¹ Date à laquelle les positions sont arrêtées, en fin de journée, chez le dépositaire central.

² Date à partir de laquelle l'actionnaire peut vendre ses actions sans perdre son droit au dividende.

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 et de l'annexe III de l'instruction AMF n° 2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2015 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant de tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions.

A propos d'Essilor

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est d'améliorer la vision pour améliorer la vie. Ainsi, le groupe consacre plus de 200 millions d'euros par an à la recherche et à l'innovation pour proposer des produits toujours plus performants. Ses marques phares sont Varilux®, Crizal®, Transitions®, Eyezen™, Xperio®, Foster Grant®, Bolon™ et Costa®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de plus de 6,7 milliards d'euros en 2015 et emploie 61 000 collaborateurs. Le groupe, qui distribue ses produits dans plus d'une centaine de pays, dispose de 32 usines, de 490 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que de 5 centres de recherche et développement dans le monde. Pour plus d'informations, visitez le site www.essilor.com.

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.

CONTACTS

Relations Investisseurs

Véronique Gillet - Sébastien Leroy

Ariel Bauer

Tél. : +33 (0)1 49 77 42 16

Communication Corporate

Lucia Dumas

Tél. : +33 (0)1 49 77 45 02

Relations Presse

Maïllis Thiercelin

Tél. : +33 (0)1 49 77 45 02